

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente
Titre : Tableau noir, ANF : bonnet blanc, blanc bonnet ?
Initiant : Samuel DE VARGAS

Les classes du collège de Pierrefleur ont été équipées d'affichages numériques frontaux (ANF) durant les vacances scolaires de Pâques. Pourtant, le Conseil communal a récemment eu l'occasion d'exprimer la volonté d'un traitement différencié en la matière entre les classes de la 1P à la 6P et les classes de la 7P à la 11S. Compte tenu des prochaines rénovations et des enjeux, des éclaircissements rapides sont nécessaires.

Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022, un crédit d'investissement pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en ANF¹ a été accepté. La conclusion n° 5 du rapport-préavis demande que l'installation d'ANF soit distincte en fonction des degrés scolaires, avec une installation systématique dans les classes 7P à 11S et une mise à disposition mutualisée dans les classes 1P à 6P.

Quand bien même le projet d'installation d'ANF dans le collège de Pierrefleur précède le vote susmentionné, il serait souhaitable que l'ensemble des classes lausannoises bénéficient des mêmes infrastructures. En effet, il serait à regretter que certaines classes 1P à 6P soient équipées d'ANF fixes, et d'autres classes avec une mise à disposition mutualisée d'ANF. Une distinction des modalités d'enseignement parmi les élèves des différents établissements scolaires n'est pas à espérer. Il en va de même d'un·e élève qui change d'établissement scolaire et se retrouve dans une classe avec une installation différente.

L'enjeu en la matière est important car il s'agit de l'éducation numérique. Cette dernière a récemment été intégrée au plan d'étude de l'école romande, et va continuer à prendre de l'importance. Mais il ne faut pas confondre éducation numérique et outils numériques. En relation avec le principe du numérique responsable, il est recommandé d'analyser les besoins afin d'adapter les outils à chaque situation. Les objectifs et les manières de travailler ne sont pas les mêmes entre les classes 1P à 6P et les classes 7P à 11S. Un même type d'infrastructure pour les onze années de scolarité obligatoire n'est pas adapté. À titre d'exemple, dans les classes 1P et 2P, toutes les activités du plan d'étude pour le numérique sont enseignées par des exercices déconnectés et sans écran. Par ailleurs, cet enseignement ne représente que 10 périodes sur l'ensemble de l'année scolaire.

De plus, l'impact écologique en termes de durabilité, de recyclage et de consommation des ANF n'est pas négligeable. Raison pour laquelle il semble contreproductif d'équiper systématiquement toutes les classes, alors que les ANF ne seront généralement utilisés que ponctuellement dans les degrés 1P à 6P.

¹ Préavis N° 2022/08

S'agissant des tableaux noirs, bien qu'ils peuvent rappeler une odeur de craie désuète, il n'en demeure pas moins qu'ils ont encore toute leur place dans l'école du 21^e siècle. Les tableaux noirs permettent notamment un travail de motricité fine et de pré-écriture précieux pour la suite de la scolarité des élèves.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité partage-t-elle l'opinion qu'une solution unique concernant les ANF pour l'ensemble des classes 1P à 6P est souhaitable ?
2. La Municipalité confirme-t-elle l'information selon laquelle chaque classe 1P à 6P du collège de Pierrefleur a été équipée d'ANF fixes ? Si oui, pour quelles raisons ?
3. Combien d'ANF fixes ont-ils déjà été installés dans des classes 1P à 6P ?
4. Plusieurs projets d'installation d'ANF fixes sont en cours, combien concernent des classes 1P à 6P ? Pourquoi cette solution a-t-elle été privilégiée par rapport à une mise à disposition mutualisée ?
5. Pour les futures installations d'ANF, la Municipalité compte-t-elle faire la distinction susmentionnée s'agissant des classes 1P à 6P et des classes 7P à 11S ? Sinon, pourquoi ?

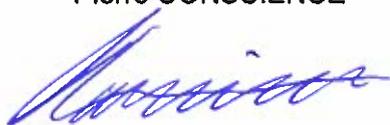
Lausanne, le 28 avril 2023

Samuel DE VARGAS



Pierre D.

Pierre CONSCIENCE



V. CHRISTE
V.G.